



ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 24 novembre 2006.

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 17 novembre 2006

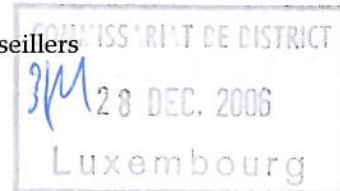
Présents : MM. Lorent, bourgmestre, Schneider et Humbert, échevins, M. Becker, Mme Belleville, MM. Birchen, Lux, Marin, Thomé et Warken, conseillers, Mme Frantzen, secrétaire

Absents : a) excusé M. Godart, Mme Kihn, M. Krings, conseillers

b) sans motif

Point de l'ordre du jour : 7

Objet: taxes en relation avec les cimetières



Le Conseil Communal,

Considérant qu'au cours des années le conseil communal a procédé périodiquement à la fixation de taxes relatives aux prestations fournies par la commune en relation avec les cimetières ;

Considérant que ces décisions ont été retenues par des délibérations individuelles ;

Considérant en outre que la plupart de ces taxes sont restées inchangées depuis l'année 1991 et qu'une mise à jour s'impose ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de fixer la taxe de concession par mètre pour 15 ans comme suit :

- taxe de concession par mètre pour 15 ans 50,00 €

Vu les articles 99 et 107 de la constitution;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée dans la suite;

Entendu le collège des bourgmestre et échevins en ses explications et sur sa proposition

après délibération

à l'unanimité des membres présents

fixe la taxe de concession par mètre pour 15 ans à 50,00 €.

Sont abolies toutes les dispositions antérieures contraires au présent règlement-taxe.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir y donner son approbation.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme

Le bourgmestre,

le secrétaire,

